

**Centre Communal d'Action Sociale
VARETZ**

**Extrait du registre des délibérations du C.C.A.S
De la Commune de VARETZ
SEANCE Du 13 Octobre 2014**

L'an deux mil quatorze et le treize du mois d'octobre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur PENNEL Nicolas, Maire.

Convocation du 07 Octobre 2014

Membres présents : N.PENNEL, J.BARRIERE-GUENNOC, B.BERTHY,
F.ROULAND, M.A DESAILLE, M.PACK, F.BRUN

Absents excusés : P.AUDARD

Absents : S.DUMAS, S.LAPORTE, A.COURSIERE

ANIMATION DU REPAS DES AINES

Les membres du CCAS et à l'unanimité des membres présents,

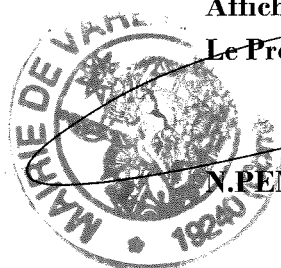
- confient l'animation du repas des aînés qui aura lieu le samedi 6 Décembre 2014 à l'Espace Colette à l'association « Toute ambiance pour vos soirées » représentée par M.François Fernandez moyennant la somme de 200€ TTC
- chargent Monsieur Le Président du CCAS de signer le contrat à intervenir
- disent que les crédits nécessaires au règlement de cette prestation sont inscrits au Budget CCAS 2014 à l'article 6232.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

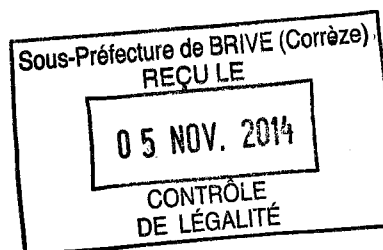
Pour copie conforme,

Affichée et transmise en Sous-Préfecture le 31 Octobre 2014

Le Président,



N.PENNEL



**Centre Communal d'Action Sociale
VARETZ**

**Extrait du registre des délibérations du C.C.A.S
De la Commune de VARETZ
SEANCE Du 13 Octobre 2014**

L'an deux mil quatorze et le treize du mois d'octobre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur PENNEL Nicolas, Maire.

Convocation du 07 Octobre 2014

Membres présents : N.PENNEL, B.BERTHY, F.ROULAND, M.A DESAILLE, M.PACK, F.BRUN

Absents excusés : P.AUDARD

Absents : S.DUMAS, S.LAPORTE, A.COURSIERE

REPAS DES AINES : NOUVELLES MODALITES D'INSCRIPTION

Monsieur Le Président précise que les années précédentes les bénéficiaires du repas de Noël de la Commune devaient être âgés de 66 ans et plus.

Monsieur Le Président propose à l'assemblée d'adopter de nouvelles modalités d'inscription pour bénéficier du repas offert par la Commune à savoir :

- Etre âgé de 67 ans et plus en 2014
 - Etre âgé de 68 ans et plus en 2015
 - Etre âgé de 69 ans et plus en 2016
- et à partir de 2017 : 70 ans + plus
- résider sur la Commune ou être inscrit sur les listes électorales

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

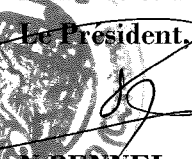
- Adoptent les nouvelles modalités d'inscription pour bénéficier du repas de Noël

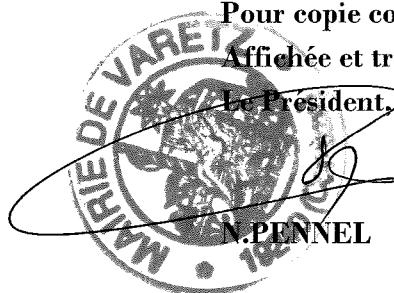
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

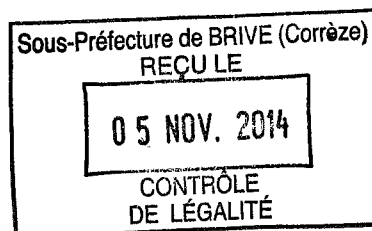
Pour copie conforme,

Affichée et transmise en Sous-Préfecture le 31 Octobre 2014

Le Président,


N. PENNEL





**Centre Communal d'Action Sociale
VARETZ**

**Extrait du registre des délibérations du C.C.A.S
De la Commune de VARETZ
SEANCE Du 13 Octobre 2014**

L'an deux mil quatorze et le treize du mois d'octobre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur PENNEL Nicolas, Maire.

Convocation du 07 Octobre 2014

Membres présents : N.PENNEL, B.BERTHY, F.ROULAND, M.A DESAILLE, M.PACK, F.BRUN

Absents excusés : P.AUDARD

Absents : S.DUMAS, S.LAPORTE, A.COURSIERE

ORGANISATION REPAS DES AINES

Monsieur Le Président présente à l'assemblée deux devis pour la location de vaisselle du repas des aînés qui a lieu le samedi 6 décembre à l'Espace Colette à savoir la Société ASVL de St Viance et Loc'vaisselle 19 de Brive d'un montant respectif de 682,10€ et 653,28€ ainsi qu'un devis pour la décoration de la salle de l'Atelier Floral d'un montant de 85€.

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

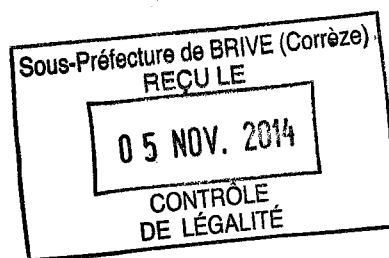
- Acceptent le devis de Loc'vaisselle 19 de Brive de 653,28€
- Acceptent le devis de l'Atelier Floral de 85€
- Précisent que ces sommes seront prélevées aux articles 6135 et 6232 du Budget CCAS 2014

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

Affichée et transmise en Sous-Préfecture le 31 Octobre 2014

Le Président,



**Centre Communal d'Action Sociale
VARETZ**

**Extrait du registre des délibérations du C.C.A.S
De la Commune de VARETZ
SEANCE Du 13 Octobre 2014**

L'an deux mil quatorze et le treize du mois d'octobre à dix- huit heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur PENNEL Nicolas, Maire.

Convocation du 07 Octobre 2014

Membres présents : N.PENNEL, B.BERTHY, F.ROULAND, M.A DESAILLE, M.PACK, F.BRUN

Absents excusés : P.AUDARD

Absents : S.DUMAS, S.LAPORTE, A.COURSIERE

COLIS DES AINES

Monsieur Le Président précise que les années précédentes les personnes âgées de 66 ans et plus n'ayant pu venir au repas offert par le CCAS s'étaient vu remettre un colis de Noël à leur domicile.

Il propose à l'assemblée d'adopter de nouvelles conditions d'attribution du colis de Noël à savoir être âgé de 80 ans et plus ou être dans l'impossibilité de se déplacer (maladie, handicap...)

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Adoptent les nouvelles conditions d'attribution du colis de Noël

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

Affichée et transmise en Sous-Préfecture le 31 Octobre 2014

Le Président,

N.PENNEL

